

## APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE ÉVALUATION

Le présent document a pour objet de donner des informations sur les travaux de la Commission au public et aux parties prenantes, pour que ces derniers puissent formuler des observations et participer efficacement aux consultations.

Nous invitons ces groupes à exprimer leur point de vue sur la manière dont la Commission envisage le problème et les solutions possibles, et à nous communiquer toute information pertinente en leur possession.

<b>INTITULE DE L'ÉVALUATION</b>	Accord commercial UE-Japon – évaluation
<b>DG CHEFFE DE FILE – UNITE RESPONSABLE</b>	DG TRADE.B1 (Extrême Orient)
<b>CALENDRIER INDICATIF (DATE DE COMMENCEMENT ET DATE D'ACHEVEMENT PREVUES)</b>	Date de commencement: troisième trimestre 2024 Date d'achèvement: deuxième trimestre 2026
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	Commerce avec le Japon: <a href="https://europa.eu/ueja">UE-Japon (europa.eu)</a>

### A. Contexte politique, finalité et périmètre de l'évaluation

#### Contexte politique

L'[accord entre l'Union européenne et le Japon pour un partenariat économique](#) (ci-après l'«APE») constitue un cadre qui doit permettre aux relations économiques et commerciales entre l'Union européenne (UE) et le Japon d'être durables, tournées vers l'avenir et profitables aux deux parties.

L'APE, signé à Tokyo le 17 juillet 2018 lors du sommet UE-Japon, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.

Il a pour objectifs de libéraliser et de faciliter le commerce et l'investissement et de promouvoir des relations économiques plus étroites entre l'Union européenne et le Japon.

Globalement, l'APE prévoit un degré élevé de libéralisation des droits de douane sur les échanges de marchandises (UE 99 %, Japon 97 %) et une réduction des obstacles non tarifaires. Il couvre également un large éventail de règles commerciales, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les services, la libéralisation des investissements et le commerce électronique, les marchés publics, les subventions, la protection des droits de propriété intellectuelle, le commerce et le développement durable, la coopération dans le domaine de l'agriculture, les bonnes pratiques réglementaires, la coopération réglementaire et le règlement des différends.

Le 1<sup>er</sup> février 2024 a marqué le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'APE. En 2023, les échanges bilatéraux de marchandises entre l'UE et le Japon se sont élevés à 134 milliards d'EUR, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2019 (125,6 milliards d'EUR). Dans le domaine des services, les échanges bilatéraux se sont élevés à 54,2 milliards d'EUR, soit une hausse de 14 % par rapport à 2019 (47,4 milliards d'EUR). Au total, les échanges bilatéraux de biens et de services ont progressé de 9 % entre 2019 (173 milliards d'EUR) et 2023 (188,6 milliards d'EUR), affichant un excédent de 11 milliards d'EUR en faveur de l'UE en 2023.

Dans sa stratégie [«Le commerce pour tous»](#), la Commission s'est engagée à analyser l'incidence de la politique commerciale au moyen d'évaluations ex-post, notamment, afin de fournir une analyse approfondie de l'efficacité des accords commerciaux de l'UE, portant sur différents secteurs et États membres, ainsi que de l'impact sur les économies des pays partenaires.

#### Finalité et périmètre

La Commission européenne a [publié un appel d'offres](#) pour une étude visant à évaluer la manière dont l'APE a fonctionné dans la pratique. Les résultats de cette étude alimenteront l'évaluation de l'APE, qui prendra la forme d'un document de travail des services de la Commission.

L'évaluation de l'APE portera tout particulièrement sur:

- (a) son *efficacité* et son *efficience* dans la réalisation de ses objectifs stratégiques;
- (b) sa *pertinence* par rapport aux besoins commerciaux et économiques actuels, ainsi qu'aux difficultés auxquelles l'UE et le Japon sont confrontés;
- (c) sa *cohérence* avec d'autres actions extérieures de l'UE;
- (d) ses retombées *économiques, sociales, environnementales* (notamment *en lien avec le climat et la*

*biodiversité*) et sur les droits de l'homme, y compris ses effets sur un ensemble précis d'aspects et de parties prenantes, à savoir les petites et moyennes entreprises (PME), les consommateurs, les produits clés/sensibles, le taux d'utilisation des préférences, certains secteurs économiques spécifiques, ainsi que la contribution de l'APE aux objectifs généraux de la politique commerciale et d'investissement de l'UE en matière d'ouverture, de durabilité et de fermeté, comme énoncé dans le [réexamen de la politique commerciale de l'Union](#).

En ce qui concerne son périmètre géographique, l'évaluation portera sur l'UE, ses États membres et le Japon. Les incidences de l'APE sur d'autres pays, en particulier les pays les moins avancés, seront également examinées.

Sur le plan thématique, l'évaluation explorera tous les aspects de l'APE.

Elle couvrira la période comprise entre le 1<sup>er</sup> février 2019 (date d'entrée en vigueur de l'APE) et la fin de la période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Toutefois, pour cerner l'incidence de la mise en œuvre de l'APE, l'évaluation examinera des données remontant à au moins 5 ans avant cette mise en œuvre.

## B. Amélioration de la réglementation

### Stratégie de consultation

L'objectif global de la consultation des parties prenantes est de faire en sorte que toutes les parties concernées aient la possibilité d'exprimer leur point de vue sur:

- l'**efficacité** de l'APE en ce qui concerne la promotion du commerce et des investissements et sa contribution au développement durable (d'un point de vue économique et social, mais aussi pour ce qui est des droits de l'homme et de l'environnement, en particulier du climat et de la biodiversité);
- son **efficience** quant aux ressources utilisées (y compris la question de savoir s'il existe des coûts et des difficultés juridiques inutiles pour la réalisation des objectifs);
- sa **pertinence** par rapport aux besoins commerciaux et économiques actuels et aux défis auxquels sont confrontés l'UE, les États membres et le Japon;
- sa **cohérence** avec les objectifs de la politique commerciale et d'autres politiques extérieures de l'UE.

Plus précisément, le processus de consultation visera à obtenir des exemples concrets, des éléments de preuve et des retours d'expérience qui puissent compléter l'analyse quantitative, ainsi que d'autres éléments démontrant les opportunités et les difficultés particulières résultant de l'APE UE-Japon.

Les consultations permettront à toutes les parties prenantes concernées de faire connaître les domaines sur lesquels la Commission devrait concentrer son attention et qui nécessitent des données et des études plus nombreuses. Une stratégie de consultation détaillée sera élaborée dès le début de la mise en œuvre de l'évaluation.

Les principales activités de consultation sont les suivantes:

- deux dialogues avec la société civile en 2025;
- une consultation publique en ligne, d'une durée de 12 semaines, ouverte aux parties prenantes dans l'UE et au Japon et disponible sur la page centrale de la Commission consacrée aux consultations publiques. Cette consultation est prévue pour le premier/deuxième trimestre 2025. Le questionnaire sera disponible en anglais, en français et en allemand, mais les réponses pourront être fournies dans n'importe laquelle des 24 langues officielles de l'UE;
- des consultations spécifiques et ciblées des parties prenantes dans l'UE et au Japon, menées notamment auprès des entreprises et des PME, de la société civile, des organisations non gouvernementales, des groupes consultatifs internes relevant de l'APE UE-Japon, des associations de consommateurs, des partenaires sociaux [entreprises et organisations patronales, et organisations représentant les travailleurs (syndicats)] et facilitateurs d'affaires. Ces consultations sont prévues pour le premier/deuxième trimestre 2025;
- ces consultations ciblées peuvent être réalisées par différentes méthodes, comme des entretiens avec des parties prenantes sélectionnées, des enquêtes en ligne ciblées, des tables rondes et des groupes de réflexion.

Un rapport de synthèse reprenant les résultats des activités de consultation sera publié sur le site web de la consultation une fois que toutes les activités seront clôturées.

<b>Raisons de la consultation</b>
Cette consultation est, pour un large éventail de parties prenantes, l'occasion d'exprimer leur point de vue, ce qui permettra à la Commission de s'appuyer sur une vision globale, de manière transparente et participative.
<b>Public cible</b>
<p>Les principales parties prenantes recensées sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour l'<b>UE</b>: Conseil européen des entreprises, entreprises (y compris les PME) et associations professionnelles, société civile, syndicats, groupe consultatif interne relevant de l'APE UE-Japon, organisations non gouvernementales, monde universitaire et grand public;</li> <li>• pour le <b>Japon</b>: Association des entreprises japonaises, office japonais du commerce extérieur (JETRO), autorités publiques nationales et régionales, agences nationales de promotion de l'investissement, entreprises (y compris les PME) et fédérations d'entreprises (par exemple, la table ronde commerciale UE-Japon), syndicats, organisations non gouvernementales, monde universitaire et grand public.</li> </ul>
<b>Collecte de données et méthodologie</b>
<p>Les données et la méthodologie utilisées dans l'évaluation s'appuieront sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(i) l'évaluation de l'impact du commerce sur le développement durable réalisée pour les besoins de la négociation d'un accord global sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et le Japon – rapport final (avril 2016), <a href="http://circabc.europa.eu">Circabc (europa.eu)</a>;</li> <li>(ii) le document exposant la position de la Commission à l'appui de la négociation d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Japon (février 2017), <a href="http://relations-negotiations-and-agreements - Bibliothèque (europa.eu)">relations-negotiations-and-agreements - Bibliothèque (europa.eu)</a>;</li> <li>(iii) l'analyse réalisée par la direction générale du commerce de la Commission sur les incidences économiques de l'accord UE-Japon pour un partenariat économique (juin 2018), <a href="http://Circabc (europa.eu)">Circabc (europa.eu)</a>;</li> <li>(iv) des travaux de recherche et rapports pertinents publiés par des tiers.</li> </ol> <p>L'étude externe recueillera des informations et des éléments utiles pour l'évaluation. Le contractant retenu utilisera une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives. Un modèle quantitatif approprié sera appliqué pour évaluer l'incidence économique de l'APE, à l'aide de données macroéconomiques et microéconomiques.</p> <p>Les données quantitatives proviendront d'Eurostat, de Comtrade et d'autres sources appropriées. Les données qualitatives<sup>1</sup> seront recueillies au moyen de consultations, d'entretiens, d'ateliers et de recherches documentaires.</p> <p>L'évaluation examinera si et dans quelle mesure l'incidence potentielle prévue dans l'analyse d'impact sur le développement durable s'est effectivement matérialisée.</p> <p>Des études de cas aideront à interpréter les résultats de l'analyse quantitative et pourront être utilisées pour combler les lacunes dans les données économiques disponibles. Des études de cas portant sur certains secteurs, produits et sujets transversaux ou thématiques permettront d'obtenir une vision approfondie des retombées économiques, sociales et environnementales, et serviront à identifier les facteurs qui facilitent ou freinent les progrès dans la réalisation des objectifs de l'APE UE-Japon.</p>

<sup>1</sup> Il s'agit, par exemple, d'informations qui se prêtent mal à l'inférence statistique (puisqu'elles portent sur des caractéristiques qu'il peut être difficile de comptabiliser ou de mesurer), telles que les informations factuelles, les informations sur les attitudes et les opinions recueillies dans le cadre d'entretiens individuels, d'entretiens de groupe, d'études de cas ou d'analyses documentaires.